

Suis-je un colonisateur ?

Savoir s'identifier pour mieux se décoloniser quand on est autochtone

Par **Simon Dabin**

Les tensions récentes entre la ville d'Oka et la communauté de Kanesatake ou les polémiques entourant l'utilisation du terme « génocide » par la Commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées (plutôt que de discuter des recommandations dudit rapport), démontrent la persistance des violences institutionnelles à l'encontre des Autochtones. Des violences aggravées par les incompréhensions, mécompréhensions et ignorances des allochtones (celles et ceux qui ne sont pas Autochtones) envers les revendications des nations autochtones au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Ces ignorances peuvent en partie s'expliquer par le fait que les allochtones canadiens vivent dans un État colonial de peuplement qui, entre autres choses, les instruit et leur impose un roman national qui oblitère les violences passées et actuelles contre les Autochtones. L'objectif étant de rendre naturelle et légitime la présence des allochtones, afin d'affirmer une souveraineté pleine et entière sur le territoire dont l'État revendique le contrôle. Il en résulte que les allochtones vivent dans un système qui les rend amnésiques et où le Canada est pensé comme s'il avait été créé « as if Indigenous peoples did not matter » (Macdonald 2017, 168).

Ainsi, parler de décolonisation quand on est soit même autochtone impose de considérer cette réalité et sa place dans le système de colonialisme de peuplement. Plus précisément, il faut admettre que la décolonisation ne concerne pas seulement les Autochtones, elle concerne les allochtones qui, consciemment ou inconsciemment, volontairement ou involontairement, permettent au système colonial de peuplement de se perpétuer et de prospérer. De fait, comme nous l'indique Emma Laroque : « la responsabilité de faire le ménage dans les vestiges hérités de l'époque coloniale (...) relève d'abord du colonisateur » (2018, 195) et pour cela, ce dernier doit remettre en cause « l'impérialisme [de ses]

connaissances » en apprenant du savoir autochtone (idem 196).

Cet article se propose de contribuer modestement à « faire [ce] ménage » prescrit par Emma Larocque. Nous considérons qu'avant même de penser leur propre décolonisation, les allochtones doivent d'abord identifier le système dans lequel ils vivent et dont ils bénéficient. C'est pourquoi nous utilisons les théories post et/ou décoloniales pour expliciter les caractéristiques de l'État colonial de peuplement et les implications de ces dernières. Une fois conscients du système, les allochtones pourront déterminer les attitudes à prendre pour s'extraire de leur condition et pour remettre en cause les éléments fondamentaux du colonialisme de peuplement. Nous concluons donc par une définition de la décolonisation et du rôle que les allochtones pourraient avoir dans celle-ci.

Le colonialisme de peuplement : une forme de colonialisme

Le colonialisme de peuplement est une forme de colonialisme. Tout d'abord, le colonialisme peut se définir comme un ensemble de pratiques et de structures qui visent et entretiennent l'exploitation de peuples et de leurs ressources par un autre ; et un corpus idéologique qui justifie et normalise ces pratiques en prétextant la supériorité de l'exploiteur sur les exploités (Smith 2011, 1-43). Aussi, le colonialisme est un ensemble de dominations : politiques, sociales, culturelles, économiques, etc., justifiées par des discours, des écrits, des représentations : les colonisés seraient inférieurs, ils devraient être « civilisés », ils ne sauraient pas « faire » sans les colonisateurs, etc.

Dès lors se crée une relation d'intersubjectivité entre ceux qui se retrouvent à être les « colonisés » et ceux qui se retrouvent à être les « colonisateurs ». Dans notre contexte, cela signifie que si nous parlons d'Autochtones, c'est qu'il y a nécessairement des colonisateurs : sans les colonisateurs, on ne parlerait pas d'« Autochtones », mais de la diversité des communautés regroupées sous ce terme, en utilisant leur propre dénomination. Ce propos peut paraître banal à première vue mais il n'en est pas moins fondamental. D'abord parce qu'il implique que l'identité du « colonisateur » et l'identité de l'« Autochtone »

sont interdépendantes : elles se définissent par les rapports qu'elles entretiennent l'une avec l'autre (tout comme le rapport du Maître-Esclave chez Hegel). Ensuite, parce que ce constat nous permet de préciser que notre usage du terme générique «Autochtone» dans cet article ne nie pas la diversité individuelle et collective des personnes qui s'identifient et/ou sont identifiées comme des Autochtones¹, mais souligne cette relation intersubjective et interdépendante. En résumé, si les individus et nations autochtones sont divers, dans le contexte du colonialisme de peuplement, ils sont tous sujets de politiques coloniales et les colonisateurs (bien qu'aussi divers que les Autochtones) sont ceux qui profitent et/ou sont à l'initiative de ces politiques coloniales de peuplement.

Quoi qu'il en soit, si le colonialisme de peuplement est une forme de colonialisme, il est spécifique en ceci que ses politiques d'exploitation et son corpus idéologique constituent un projet totalisant (Kulchyski 2014, 232-3) qui s'incarne dans deux processus simultanés : un processus de destruction des Autochtones et un processus de construction nationale. Plusieurs auteurs décoloniaux qualifient d'ailleurs ces deux processus comme des «phases génocidaires» (Woolford, Benvenuto et Hinton 2014, 1-28) : «one, the destruction of the national pattern of the oppressed group; the other, the imposition of the national pattern of the oppressor» (Starblanket 2018, 41 et 171). Ce projet totalisant s'identifie par trois caractéristiques, analysées par Battell Lowman et Barker (2015, 25-47).

Les trois caractéristiques de l'État colonial de peuplement

Selon la documentation, il est possible d'accoler trois caractéristiques à l'État colonial de peuplement : la colonisation de peuplement est une structure, les colonisateurs sont là pour rester et le but de l'État colonial est de se transcender.

1 (à travers le monde, ces individus et nations sont divers de par leurs langues, leurs histoires, leurs valeurs, leurs systèmes de gouvernance, leurs droits, leurs luttes, leurs organisations sociales et sociétales, leurs rapports aux États, et leurs façons de se définir)

Premièrement, le colonialisme de peuplement est une invasion qui n'est pas un événement, mais une structure (Wolfe 2006, 388). Autrement dit, il n'est pas un phénomène passé, historique, terminé, mais un « ongoing phenomenon » « because the social, political, and economic structures built by the invading people endure » (Battell Lowman et Barker 2015, 25). Concrètement, cela signifie qu'il est possible de constater l'existence et la survivance de structures d'invasion de l'État canadien. La plus éloquente illustration de ces structures au Canada est sans aucun doute la Loi sur les Indiens qui, depuis 1876 et malgré de nombreuses modifications, définit toujours qui est Autochtone pour le Canada, le fonctionnement des réserves et plus généralement encadre les relations entre les Autochtones et l'État. Il est aussi possible d'appréhender les conséquences concrètes de ces structures à chaque fois que le Canada ou les entreprises privées entreprennent des projets d'exploitation des ressources sur des territoires considérés par les nations autochtones comme ancestraux. Dans le cas où les nations autochtones refusent ces projets, l'invasion se manifeste physiquement notamment par les interventions policières ou militaires pour démanteler des barrages autochtones.

Deuxièmement, en situation de colonialisme de peuplement, le colon est là pour rester (idem). Contrairement au colon « civiquement aérien » navigant entre « une société lointaine [la métropole], qu'il veut sienne (...) et une société présente [la colonie], qu'il refuse » portraituré par Memmi (2012, 98), le colon de la colonie de peuplement s'invente pour lui-même une souveraineté « naturelle » sur le territoire par l'établissement d'un droit de propriété qui nie l'occupation autochtone (Battell Lowman et Barker 2015, 26 ; Greer 2018). Ce phénomène est plus connu sous le nom du principe de Terra nullius qui sous-entend que, malgré la présence des Autochtones, le territoire à coloniser est considéré comme « inoccupé » par les colonisateurs, car les Autochtones n'exploiteraient pas ses ressources. Les colonisateurs vont alors appréhender ce territoire comme s'il était le leur. Ils vont le modifier, le transformer, le modeler pour qu'il leur corresponde.

À terme (même si aujourd'hui la majorité des pouvoirs exécutifs et législatifs dans les États coloniaux de peuplement libéraux ont remis

en cause le principe du Terra nullius) et à mesure que les colonisateurs deviennent majoritaires sur ce territoire, ils forcent les Autochtones à l'exil intérieur en leur faisant subir deux diasporas : une diaspora spatiale (par les déplacements des populations, par la mise en place des réserves...) et une diaspora idéologique (en forçant les Autochtones à être étrangers à leurs propres histoires et cultures, notamment par la mise en place des pensionnats) (McLeod 2018, 85-98). Les nations autochtones sont alors contraintes de se battre pour légitimer leur présence tout en devant considérer l'omniprésence des colonisateurs. De fait, il est très rare que la documentation décoloniale pense une autodétermination autochtone exempte de la présence des institutions et sociétés allochtones. Au contraire, elle imagine des autodéterminations autochtones exemptes des structures coloniales tout en assumant la pérennité des présences allochtones.

Troisièmement (et sans doute la caractéristique la plus importante), le but ultime de l'État colonial est de se « transcender » (Battell Lowman et Barker 2015, 26). Cela signifie que l'État colonial met en place des mécanismes pour faire oublier au monde et à sa population qu'il est un État colonial de peuplement. En d'autres termes, le colonialisme de peuplement accompagne son processus de destruction des Autochtones d'un processus de construction nationale qui oblitère, qui nie ou qui efface les violences du processus de destruction.

Pour cela, il pratique l'aphasie collective ou le phénomène par lequel « societies deliberately forget uncomfortable knowledge which then becomes a series of « open secrets » known by everyone but not discussed » (Macdonald 2017, 168-9). La colonisation de peuplement s'invente une Histoire nationale pour mieux faire oublier ses fondements et son présent fondamentalement violents. L'État colonial de peuplement devient alors un lieu où les « mensonges règnent » (Alfred 2005, 97). Dans une fédération comme celle du Canada, où l'éducation est de compétence provinciale, cette construction nationale est largement portée par les manuels scolaires provinciaux comme l'ont souligné Helga Bories-Sawala et Martin Thibault dans leur importante étude sur la représentation des Autochtones dans les manuels scolaires québécois (2018). Il en résulte que les connaissances des allochtones

sur la colonisation s'arrêtent le plus souvent aux « premiers » contacts et à une version tronquée de la réalité des nations autochtones.

Mais surtout, pour faire oublier qu'il est une colonie de peuplement, pour rendre « naturelle » sa présence sur le territoire, l'État colonial de peuplement s'invente un Autochtone (Clifton 2017) « compatible » avec son narratif national empreint d'aphasie. Cet Autochtone inventé, qui n'existe pas réellement, est l'« Indien du discours » chez Therrien (1987) ou encore l'« Indien mort » chez King et est constitué « (...) [des] stéréotypes et [des] clichés que [l'État colonial] a créés à partir de son histoire, de son imaginaire et de ses frayeurs » (2014, 70). Cet « Indien mort » nourrit le narratif colonial de symboles (le drapeau mexicain, le condor équatorien, le blason américain), de mythes fondateurs (la trahison de Malinche au Mexique, l'amour de Pocahontas aux États-Unis), de noms (Canada, Ottawa, Delaware, etc.), de valeurs (la « tolérance » canadienne (Mackey 1999), le « gentil colon » de la Nouvelle-France au Québec). Partie prenante de cette histoire, « l'Indien mort » se voit intégrer dans le corps politique de la société coloniale et être le sujet de ses normes (Rifkin 2014, 151). Pour les « contractualistes », cela revient à dire que l'« Indien mort » est un « Indien » qui a accepté le contrat social de l'État colonial ou le « [social] settler contract » (Nichols 2014, 102) donc qui a accepté l'État colonial de peuplement.

Aujourd'hui et au-delà de son utilité pour le narratif national, nous observons les conséquences de cet « Indien inventé » dans toutes les actions qualifiées « d'appropriations culturelles » : dans certains films (le chef dans Peter Pan, Tonto, Pocahontas etc.), dans les activités de certains camps de jour, dans les logos de certaines équipes sportives (les Indians de Cleveland, les Blackhawks de Chicago, etc.), dans les « déguisements », dans les clips, etc. À travers toutes ces représentations, nous observons bien que, la grande majorité du temps, ce ne sont pas des cultures ou des identités autochtones qui sont captées et reproduites. Inutile de préciser à cet effet, par exemple, que les Autochtones n'ont pas et n'ont jamais eu la peau rouge (le terme « Red Indian » proviendrait des colonisateurs britanniques pour qualifier les Béothuks à Terre-Neuve, lesquels s'enduisaient la peau d'ocre rouge) ou encore que Pocahontas n'a jamais été une « princesse indienne » (le système monarchique

n'étant pas le système de gouvernance de sa société) et nous pourrions continuer à démonter la liste de toutes ces inepties pendant longtemps. L'appropriation culturelle en contexte de colonialisme de peuplement et pour les Autochtones, peut alors se comprendre, non pas comme le fait de s'approprier une culture autochtone existante, mais comme le fait de réifier l'image que les allochtones se font des Autochtones ou plus précisément de réifier la culture inexistante de cet Autochtone qui n'existe que par et pour le roman national colonial.

L'État canadien (et avec lui ses provinces) possède les trois caractéristiques de l'État colonial de peuplement. Avant de définir ce que cette réalité implique pour les allochtones, nous voulons préciser la principale conséquence de ces caractéristiques pour l'État colonial de peuplement, à savoir qu'il repose sur une souveraineté incomplète.

L'État colonial de peuplement : un État instable qui ne peut que se décoloniser

Du fait de ses caractéristiques, l'État colonial de peuplement repose sur une légitimité instable et une souveraineté incomplète. En effet, si « l'indien mort » n'existe pas alors le « settler contract » n'est pas qu'une fiction philosophique, mais est une fiction contredite; contredite par les actions de l'État colonial de peuplement à l'encontre des « Indiens vivants » : ceux qui existent réellement selon la terminologie de King (2014, 79-84). Plus précisément, comme l'État colonial maintient et adapte ses structures d'invasion coloniale, comme il continue de pratiquer l'aphasie et de transformer le territoire pour que ses habitants se sentent « naturellement » chez eux, comme il réifie et alimente son « Indien mort », il démontre qu'il ne croit pas à ses propres mensonges. En d'autres termes, il n'aurait pas besoin de telles actions s'il avait réellement passé un contrat social avec l'ensemble des populations sur le territoire dont il revendique la souveraineté pleine et entière.

En fait, face aux processus de destruction et de construction, « les Autochtones ont su conjurer la mort » (Saul 2018, 16) et sont devenus des « nations within the state » (Deloria et Lytle 1984) sur lesquelles s'exercent des politiques coloniales, mais pas de souveraineté étatique.

Cela signifie que dès qu'ils manifestent ou se manifestent, ils montrent les violences de l'État colonial; soulignent l'inexistence du contrat social; rappellent aux colons qu'ils ne sont pas là naturellement; contestent la légitimité de l'État; menacent sa souveraineté. En résumé, l'existence des Autochtones et les politiques coloniales dirigées contre eux démontrent que l'État colonial n'est jamais totalement établi, jamais totalement stable, jamais totalement incontestable et surtout jamais totalement incontesté.

Intrinsèquement instable, l'État colonial de peuplement fait alors face à un dilemme quand il doit définir ses relations avec les Autochtones. Nous appelons ce dilemme «le dilemme du colonisateur de peuplement», identifié en d'autres termes par Byrd et paraphrasé par Cornellier (2015, 76). Le dilemme du colonisateur de peuplement consiste à soit refuser les autodéterminations autochtones et à assumer une violence perpétuelle contre les Autochtones pour maintenir une légitimité artificielle, soit à accepter les autodéterminations autochtones et mettre un terme à tout ce qui fonde cette légitimité. Ou pour reprendre la caractéristique transcendente : l'État colonial de peuplement peut refuser les expressions d'autodéterminations autochtones au risque de ne jamais pouvoir se transcender ou accepter ces expressions d'autodéterminations et disparaître.

En résumé, si l'objectif de l'État colonial de peuplement est de se transcender, cet objectif est voué à l'échec. L'État colonial de peuplement est, en somme, un éternel colosse aux pieds d'argile. De fait, les allochtones ne doivent pas seulement penser la décolonisation pour des raisons morales évidentes, ils doivent penser leur décolonisation et celle de leur État, car c'est inévitable.

Conclusion : La décolonisation des allochtones

Le Canada est un État colonial de peuplement, car il en partage les caractéristiques et l'instabilité inhérente. Mais un État n'est pas une entité abstraite et pour que ses fondements soient coloniaux, il faut des colonisateurs qui alimentent les systèmes que nous avons décrits. Il apparaît évident que tous les allochtones ne participent pas à la

production des politiques coloniales, mais prendre conscience que l'on vit dans un État colonial de peuplement c'est admettre qu'à minima et à des degrés divers, en tant qu'allochtones, nous profitons de ces politiques coloniales. En effet, nous acceptons les services et les fruits économiques d'un État fondé sur les mensonges, la destruction, l'exploitation des ressources sur des territoires autochtones et sur les violences qui persistent à l'encontre des Autochtones.

Cette réalité ne nous rend pas coupables de toutes les actions et violences perpétrées contre les Autochtones, mais « nous oblige ». Elle crée une obligation, car une fois que nous connaissons les caractéristiques de notre État et leurs conséquences, nous ne pouvons plus être amnésiques ou aphasiques. Le système colonial de peuplement maintient les allochtones dans le mensonge et l'inaction. Une fois ces mensonges dévoilés, comme nous le disent Corntassel et Bird, si nous restons indifférents alors nous devenons complices de ces violences. Ainsi, « Canadians must accept responsibility for their ignorance (...). If Canadians don't change, Canada's killing spree will continue » (2017, 205).

Une fois cette prise de conscience actée, la décolonisation nécessite la disparition de la relation coloniale donc l'affirmation de la diversité des identités nationales et individuelles des « Autochtones » et des « colonisateurs » (Smith 2015, 225 ; Simpson 2014 ; Vizenor 2018). Se décoloniser quand on est allochtone, c'est lutter pour mettre fin à la relation coloniale. Pour cela, les allochtones doivent travailler à leur décolonisation interne (Regan 2010), notamment par l'écoute des revendications autochtones, par la remise en cause des narratifs coloniaux en laissant le soin aux nations autochtones de s'autodéfinir, par l'acceptation de la diversité des nations et individus autochtones et par la contestation des violences perpétrées. À ce titre, le truisme « nous sommes tous là pour rester » du juge en chef Lamer de la Cour Suprême du Canada dans l'arrêt Delgamuukw en 1997 (Asch 2014, 4) doit être complété. Nous sommes effectivement tous et toutes là pour rester, pour le meilleur et pour le pire : le pire, c'est l'État colonial de peuplement ; le meilleur, il nous reste à tous et toutes, Autochtones comme allochtones, à le construire.

Biographie

Dabin Simon poursuit un doctorat en science politique à l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur la participation des Autochtones aux institutions démocratiques canadiennes.

Références

Alfred, Gerald R. 2005. Wasáse : indigenous pathways of action and freedom. Peterborough, Ont. ; Orchard Park, N.Y.: Broadview Press.

Battell Lowman, Emma et Adam J. Barker. 2015. Settler : identity and colonialism in 21st century Canada: Fernwood Publishing Company Limited

Bories-Sawala, Helga et Thibault Martin. 2018. EUX et NOUS : la place des Autochtones dans l'enseignement de l'histoire nationale du Québec.

Clifton, James A. 2017. The Invented Indian : Cultural Fictions and Government Policies. First edition.. ed: London : Taylor and Francis.

Cornellier, Bruno. 2015. La «chose indienne» : cinéma et politiques de la représentation autochtone au Québec et au Canada. Montréal, Qc : Nota bene.

Corntassel, Jeff et Christine Bird. 2017. « Canada : Portrait of a Serial Killer. » Dans K. L. Ladner et M. Tait, dir. Surviving Canada : indigenous peoples celebrate 150 years of betrayal: Winnipeg, Manitoba : ARP Books, 193-209.

Deloria, Vine et Clifford M. Lytle. 1984. The nations within : the past and future of American Indian sovereignty. New York: Pantheon Books.

Greer, Allan. 2018. Property and dispossession : natives, empires and land in early modern North America. Cambridge : Cambridge University Press.

King, Thomas. 2014. L'Indien malcommode un portrait inattendu des Autochtones d'Amérique du Nord. Longueuil : Institut Nazareth et Louis-Braille.

Kulchyski, Peter. 2014. *Like the Sound of a Drum Aboriginal Cultural Politics in Denendeh and Nunavut*. Winnipeg : University of Manitoba Press.

Larocque, Emma. 2018. «*Décoloniser les postcoloniaux*» Dans M.-H. Jeannotte, J. Lamy, I. St-Amand, J.-P. Pelletier et J. C. Armstrong, dir. *Nous sommes des histoires : réflexions sur la littérature autochtone* : Montréal, Québec : Mémoire d'encrier, 193-206.

Macdonald, David B. 2017. «*Forgetting to Celebrate : Genocide and Social Amnesia as Foundational to the Canadian Settler-State*.» Dans K. L. Ladner et M. Tait, dir. *Surviving Canada : Indigenous peoples celebrate 150 years of betrayal*. Winnipeg : ARP Books, 159-80.

Mackey, Eva. 1999. *The house of difference : cultural politics and national identity in Canada*: London, New York : Routledge.

McLeod, Niel. 2018. «*Retourner chez soi grâce aux histoires*.» Dans M.-H. Jeannotte, J. Lamy, I. St-Amand, J.-P. Pelletier et J. C. Armstrong, dir. *Nous sommes des histoires : réflexions sur la littérature autochtone* : Montréal, Québec : Mémoire d'encrier, 83-104.

Memmi, Albert. 2012. *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur*. Edited by A. Memmi. [Paris] : Gallimard.

Nichols, Robert. 2014. «*Contract and Usurpation : Enfranchisement and Racial Governance in Settler-Colonial Contexts*» Dans A. Simpson et A. Smith, dir. *Theorizing Native studies*: London : Duke University Press, 99-121.

Regan, Paulette. 2010. *Unsettling the settler within : Indian residential schools, truth telling, and reconciliation in Canada*: Vancouver : UBC Press.

Rifkin, Mark. 2014. «*Making Peoples into Populations: The Racial Limits of Tribal Sovereignty*.» Dans A. Simpson et A. Smith, dir. *Theorizing Native studies*: London : Duke University Press, 149-87.

Saul, John Ralston. 2018. *Le grand retour : le réveil autochtone* : Montréal, Québec : Boréal.

Simpson, Audra. 2014. *Mohawk interruptus : political life across the borders of settler states*.

Smith, Andrea. 2015. *Conquest : sexual violence and American Indian genocide*: Duke University Press.

Smith, Linda Tuhiwai. 2011. *Decolonising methodologies research and indigenous peoples*. Charlesbourg, Québec : Braille Jymico Inc.

Starblanket, Tamara. 2018. *Suffer the little children genocide, indigenous children, and the Canadian state*: Atlanta, GA Clarity Press Inc.

Thérien, Gilles. 1987. «L'Indien imaginaire : une hypothèse.» *Recherches amérindiennes au Québec* 17 (3) : 3-21.

Vizenor, Gerald. 2018. «Manières Manifestes» Dans M.-H. Jeannotte, J. Lamy, I. St-Amand, J.-P. Pelletier et J. C. Armstrong, dir. *Nous sommes des histoires : réflexions sur la littérature autochtone* : Montréal, Québec : Mémoire d'encrier; 45-51.

Wolfe, Patrick. 2006. «Settler colonialism and the elimination of the native.» *Journal of genocide research* 8 (4): 387-409.

Woolford, Andrew, Jeff Benvenuto et Alexander Laban Hinton. 2014. *Colonial genocide in indigenous North America*: Durham : Duke University Press.